

RAPPORT ANNUEL ET ANNEXES 2025
MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN

Sommaire

A.	Bilan au 31 décembre 2025.....	3
1.	Actif	3
2.	Passif.....	4
3.	Tableau des engagements reçus et donnés	5
B.	Compte de résultat au 31 décembre 2025	5
1.	Résultat technique des opérations non-vie	5
2.	Compte non technique.....	6
C.	Annexes	7
1.	Faits caractéristiques.....	7
2.	Règles et méthodes comptables	7
2.1	Référentiel comptable et réglementaire.....	7
2.2	Changements dans les règles et méthodes comptables d'évaluation et de présentation	8
2.3	Règles et méthodes comptables utilisées	8
3.	Informations sur les postes du bilan	12
3.1	Etat récapitulatif des immobilisations	12
3.2	Etat récapitulatif des placements	13
3.3	Détail des placements	14
3.4	Etat des créances et dettes à plus ou moins un an	15
3.5	Etat des mouvements des fonds propres	16
3.6	Provisions techniques	16
3.6.1	Provisions pour prestations à payer – Ecart de liquidation	16
3.6.2	Provisions pour participations aux excédents et ristournes	17
3.7	Charges à payer et produits à recevoir.....	17
4.	Informations sur le compte de résultat.....	18
4.1	Produits et charges des placements.....	18
4.1.1	Détail des produits et charges des placements	18
4.1.2	Produits nets des placements transférés au compte technique non-vie.....	19
4.2	Compte de résultat technique par catégorie – Opérations non-vie.....	19
4.3	Ventilation des cotisations brutes émises.....	20
4.4	Commissions sur opérations directes comptabilisées au cours de l'exercice	20
4.5	Action sociale	20
4.6	Autres produits et charges techniques, non techniques et exceptionnels	20
4.7	Ventilation des charges par nature	21
4.8	Fiscalité.....	21
4.8.1	Dérogations fiscales.....	21
4.8.2	Ventilation de l'impôt sur les sociétés	22
5.	Autres informations.....	22
5.1	Effectif	22
5.2	Avantages alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres	22
5.3	Prêts alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres.....	22
5.4	Honoraires des Commissaires aux comptes	23

A. Bilan au 31 décembre 2025**1. Actif**

En €	Exercice 2025	Exercice 2024
1. Capital souscrit non appelé	0	0
2. Actifs incorporels	0	0
3. Placements	13 512 108	12 702 831
3a Terrains et constructions		
3b Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation		
3c Autres placements	13 512 108	12 702 831
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en U.C.		
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance-vie		
5d Provisions pour sinistres à payer (non-vie)		
5f Provisions pour participations aux excédents et ristournes (non vie)		
5g Provisions pour égalisation		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des opérations en unités de compte		
6. Créances	729 019	709 279
6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution		
6aa Cotisations restant à émettre		
6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	729 019	709 279
6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
6c Autres créances		
6ca Personnel		
6cb État, organismes sociaux, collectivités publiques		
6cc Débiteurs divers		
6d Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	445 517	505 593
7a Actifs corporels d'exploitations		
7b Comptes courants et caisse	445 517	505 593
7c Actions ou certificats propres		
8. Comptes de régularisation - Actif	0	0
8a Intérêts et loyers acquis non échus		
8b Frais d'acquisition reportés (Vie et Non-Vie)		
8c Autres comptes de régularisation	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	14 686 644	13 917 703

2. Passif

En €	Exercice 2025	Exercice 2024
1. Fonds mutualistes et réserves	10 498 747	10 021 649
1.1 Fonds propres	10 498 747	10 021 649
1a Fonds de dotation sans droit de reprise	228 600	228 600
1b Écarts de réévaluation		
1c Réserves	9 768 797	9 826 103
1d Report à nouveau	24 252	24 252
1e Résultat de l'exercice	477 098	-57 306
1.2 Autres fonds mutualistes	0	0
1f Fonds de dotation avec droit de reprise		
1g Subventions nettes		
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	3 247 906	3 165 025
3a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)		
3b Provisions d'assurance vie		
3d Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	287 500	295 550
3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	2 960 406	2 869 475
3g2 Provisions pour égalisation (non-vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)		
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5. Provisions (autres que techniques)		
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
7. Autres dettes	939 989	731 029
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directes et de prises en substitution	352 173	324 922
7b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédits		
7e. Autres dettes	587 816	406 107
7ea Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel		
7ed État, organismes sociaux, collectivités publiques	296 340	183 617
7ee Créanciers ou créditeurs divers	291 476	222 490
8. Comptes de régularisation - Passif		
TOTAL DU PASSIF	14 686 644	13 917 703

3. Tableau des engagements reçus et donnés

En €	Exercice 2025	Exercice 2024
1. Engagements reçus	0	0
2. Engagements donnés	0	0
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
3. Engagements réciproques	0	0
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
3b Valeurs reçues d'organismes ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

B. Compte de résultat au 31 décembre 2025

1. Résultat technique des opérations non-vie

I- Compte technique de l'assurance non-vie	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024
1. Primes acquises	4 128 519		4 128 519	3 792 492
1a. Primes	4 128 519		4 128 519	3 792 492
1b. Variation des provisions pour primes non acquises				
2. Produits des placements alloués du compte non technique	145 209		145 209	65 243
3. Autres produits techniques	276 635		276 635	91 286
4. Charges des sinistres	-3 720 600		-3 720 600	-3 737 531
4a. Prestations et frais payés	-3 728 650		-3 728 650	-3 731 856
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	8 050		8 050	-5 675
5. Charges des autres provisions techniques				
6. Participation aux résultats	-276 635		-276 635	-91 287
7. Frais d'acquisition et d'administration	-235 314		-235 314	-252 376
7a. Frais d'acquisition				
7b. Frais d'administration	-235 314		-235 314	-252 376
7c. Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution				
8. Autres charges techniques	-114 160		-114 160	-83 674
9. Variation de la provision pour égalisation				
I- Résultat technique de l'assurance non-vie	203 654		203 654	-215 847

2. Compte non technique

II- Compte non-technique	Exercice 2025	Exercice 2024
1. Résultat technique de l'assurance non-vie	203 654	-215 847
2. Résultat technique de l'assurance vie		
3. Produits des placements	635 862	271 825
3a. Revenus des placements	240 377	261 062
3b. Autres produits des placements		
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	395 485	10 763
4. Produits des placements alloués du compte technique vie		
5. Charges des placements	-21 271	0
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	0	0
5b. Autres charges des placements		
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-21 271	0
6. Produits des placements transférés au compte technique non-vie	-145 209	-65 243
7. Autres produits non techniques	0	541
8. Autres charges non techniques	0	0
8a. Charges à caractère social		
8b. Autres charges non techniques		
9. Résultat exceptionnel	132	144
9a. Produits exceptionnels	132	144
9b. Charges exceptionnelles	0	0
10. Participation des salariés		
11. Impôt sur le résultat	-196 070	-48 726
12. RESULTAT DE L'EXERCICE	477 098	-57 306

C. Annexes

Annexe du bilan clos au 31/12/2025 dont le total est de 14 686 644€ avant répartition du résultat.

Le compte de résultat de l'exercice après IS dégage un résultat bénéficiaire de 477 098€.

L'exercice a une durée de 12 mois et recouvre la période du 01.01.2025 au 31.12.2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

Face à une dérive persistante de la consommation médicale observée en 2024, pour les 2 contrats, et aux pertes enregistrées par la Mutuelle entre 2022 et 2024, le Conseil d'Administration a voté une revalorisation des cotisations des contrats obligatoire et facultatif, à hauteur de 9%, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Sur l'exercice 2025, la consommation médicale en France a continué à être soutenue, tandis qu'elle s'est stabilisée pour la MIG.

La refacturation par GGvie a augmenté, principalement sous l'effet d'une correction d'erreur (1,05 ETP facturés en 2024 contre 1,50 en 2025). Il est à noter que la refacturation est, depuis cet exercice, établie sur la base des coûts réels.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable et réglementaire

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration et est établie conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux dispositions des règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

La Mutuelle Interentreprises du GAN est une mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Elle pratique des opérations de couverture des risques Santé, dans le cadre de contrats collectifs à caractère obligatoire ou facultatif, conformément à l'agrément accordé le 19 août 2003 sur les risques non-vie pour les branches 1 (Accidents, y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) et 2 (Maladie).

Les principes et modes d'évaluation retenus pour l'établissement des comptes correspondent à ceux définis par le Code de la mutualité et le règlement de l'ANC¹ n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement de l'ANC n°2015-11, par le plan comptable général (règlement ANC 2022-06). L'annexe expose toutes les informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière de la Mutuelle, des risques qu'elle assume et de ses résultats.

¹ ANC = Autorité des Normes Comptables

A chaque fois que cela est utile à la compréhension, et notamment lorsque l'annexe donne le détail d'un poste de bilan ou du compte de résultat, les chiffres correspondants relatifs à l'exercice précédent sont indiqués de manière à être directement comparés à l'exercice antérieur.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

2.2 Changements dans les règles et méthodes comptables d'évaluation et de présentation

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 et en l'absence de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, la mutuelle applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement introduit de nouveaux modèles de présentation des états financiers. Ces évolutions constituent un changement de méthode comptable, conformément aux dispositions du règlement.

2.3 Règles et méthodes comptables utilisées

Bilan actif

✓ Immobilisations incorporelles en cours et immobilisations incorporelles :

Néant.

✓ Autres placements :

Ils sont évalués et enregistrés comptablement sur la base de leur prix d'achat ou de revient conformément aux dispositions des articles R343-9 et R343-10 du code des assurances.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur coût d'achat coupons courus exclus.

Les titres à revenus variables sont comptabilisés à leur coût historique.

L'évaluation des titres figurant dans l'état récapitulatif des placements est déterminée conformément à l'article R.343-11 du Code des Assurances sur la base de la valeur de réalisation déterminée comme suit :

- Pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de Fonds Communs de Placement : le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- Pour les titres non cotés : leur valeur vénale, correspondant au prix qui serait obtenu dans des conditions normales du marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise

✓ **Principales méthodes utilisées pour l'évaluation des placements :**

Provisions pour dépréciation durable sur les valeurs de placement non amortissables

Pour les valeurs de placement non amortissables, une provision pour dépréciation est constituée, ligne à ligne, lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation présente un caractère durable. Le caractère durable est présumé dans trois cas :

- Existence d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent ;
- Existence d'indices objectifs permettant de prévoir que la mutuelle ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement ;
- Situation constante de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté.

Selon le règlement ANC - article 123-12, « le niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils ».

Compte tenu du comportement des marchés, c'est le critère de 20% qui a été retenu au 31 décembre 2025 pour apprécier le risque de dépréciation durable.

Sur la base de ces critères, aucune provision pour dépréciation durable n'a été constituée à la clôture.

Provisions pour risque d'exigibilité

Selon l'article R343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité (PRE) est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10 (titres dits non amortissables) se trouvent, après constitution des dépréciations à caractère durable, en situation de moins-value latente nette globale.

Ces placements sont les suivants :

- Actions,
- Parts d'OPCVM,
- Autres valeurs non amortissables (ex : obligations perpétuelles),
- Immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières.

Les références retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a) de l'article R343-10 : le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire, ou à défaut le dernier cours coté avant cette date ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés à l'article R343-10 : la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- Pour les actifs autres concernés, leur valeur est déterminée selon les règles prévues par l'article R343-10.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille présente une plus-value latente de 1 147k€ : il n'y a pas lieu de doter la PRE.

✓ **Créances nées d'opérations directes :**

Elles concernent les créances sur opérations d'assurance (cotisations échues à recevoir, fonds de roulement du délégataire, clients douteux).

Les cotisations à recevoir représentent :

- Pour le contrat collectif à adhésion obligatoire pour les actifs : des cotisations appelées sur les salaires et non encore reversées par les entreprises ;
- Pour le contrat collectif à adhésion facultative : depuis la mise en place du prélèvement mensuel, les cotisations à recevoir sont négligeables et se résument à l'encaissement par chèques concernant quelques retraités et la contribution des employeurs.

Bilan passif

✓ **Fonds propres :**

Le résultat de l'exercice en attente d'affectation figure « qu'il soit excédentaire ou déficitaire », au passif du bilan, au poste « Fonds propres ». Il correspond au montant inscrit à la dernière ligne du compte non technique.

✓ **Provisions techniques :**

La provision pour prestations à payer est calculée sur la base des prestations versées à fin décembre 2025 et au titre des exercices antérieurs, et des cadencements des règlements observés sur les exercices précédents.

La provision pour participations aux excédents a été constituée dans le cadre de l'accord collectif du 31 décembre 2009 relatif au régime de frais de santé au profit des anciens salariés bénéficiant du maintien de la couverture frais de santé de la Mutuelle Interentreprises du GAN entré en application au 1^{er} janvier 2010. Elle a fait l'objet à fin 2009 d'une dotation initiale de 800 000€.

Dans le cadre du mécanisme de fonds de solidarité mis en place sur le périmètre des entités Gan de l'UES :

- La provision pour participation aux excédents est dotée :

- A hauteur des contributions au fonds de solidarité reçues des actifs, des entreprises et des maintiens de droit qui bénéficient d'une contribution gelée de leur ancien employeur (les maintiens de droit qui ont adhéré au régime facultatif de la Mutuelle avant le 1^{er} janvier 2009) ;
- Et après déduction des allègements de cotisation accordés aux bénéficiaires du fonds de solidarité (les retraités qui adhèrent au régime facultatif de la Mutuelle à compter du 1^{er} janvier 2009).

- Le détail des mouvements de l'exercice est présenté dans la note 3.6.2 de l'annexe aux comptes annuels.

✓ **Dettes :**

Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les dettes nées d'opérations d'assurance : remboursement au délégataire des prestations de décembre 2025, montant des frais de gestion du délégataire de décembre 2025, montant des frais de fonctionnement refacturés par Groupama Gan Vie ;
- Les dettes sociales et fiscales (Taxe de Solidarité Additionnelle) ;
- Les honoraires restant à payer.

Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en liste. Conformément au règlement de l'ANC, il comprend un compte de résultat technique des opérations non-vie et un compte non technique.

Dans le compte de résultat technique non-vie sont enregistrées les opérations concernant les risques frais de santé.

Le compte non technique reprend le solde des résultats techniques, les produits nets des placements affectés aux fonds propres et enregistre les produits et charges non techniques, les produits et charges exceptionnels et l'impôt sur les sociétés. La dernière ligne fait apparaître le résultat net de la Mutuelle.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte SESAM vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré ou l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

La taxe forfait patientèle est une taxe de 0,8% sur les cotisations soumises à la TSA, soit une charge portant sur tous les adhérents. Cette taxe calculée sur CA, est comptabilisée dans les charges de prestations pour un montant de 33 756€.

Les frais de gestion du délégataire Cegedim pris en charge par la Mutuelle s'élèvent à 96 600€ en 2025 contre 94 263€ en 2024.

Les frais de fonctionnement refacturés par Groupama Gan Vie pour l'année 2025 s'élèvent à 192 453€ contre 163 940€ en 2024 et la refacturation Mutuaide s'élève à 42 861€ contre 88 435€ en 2024.

✓ **Allocation des produits des placements**

Les produits nets des placements sont ventilés entre le compte de résultat technique non-vie et le compte non technique au prorata des provisions techniques et des fonds propres.

✓ **Produits et charges non techniques**

Néant.

✓ **Options prévues dans les textes législatifs ou réglementaires qui ont été exercées**

Aucune option n'a été exercée.

✓ **Dérogations aux principes généraux et incidences**

Néant.

3. Informations sur les postes du bilan

3.1 Etat récapitulatif des immobilisations

En €	Valeur brute 01/01/2025	achats	cessions	amortissements	Valeur nette 31/12/2025
Immobilisations incorporelles					0
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Immobilisations corporelles	0				0
Immobilisations financières	12 702 831	6 015 041	5 205 764		13 512 108
TOTAL	12 702 831	6 015 041	5 205 764	0	13 512 108

3.2 Etat récapitulatif des placements

En €	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
I. Placements (détail des postes 2 et 3 de l'actif)			
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours :			
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM :			
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4) :	1 527 228	1 527 228	2 124 525
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe :	11 984 880	11 984 880	12 534 726
5 Obligations et autres titres à revenu fixe :			
6 Prêts hypothécaires :			
7 Autres prêts et effets assimilés :			
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes :			
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements :			
sous total	13 512 108	13 512 108	14 659 251
- dans l'OCDE	13 512 108	13 512 108	14 659 251
- hors de l'OCDE			
10 Actifs représentatifs des opérations en unités de compte :			
- placements immobiliers ;			
- titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM ;			
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe ;			
- autres OPCVM ;			
- obligations et autres titres à revenu fixe			
11 Autres instruments financiers à terme :			
a) stratégie d'investissement ou de désinvestissement			
b) stratégie de rendement			
c) autres opérations			
12 Total des lignes 1 à 11	13 512 108	13 512 108	14 659 251
dont			
placements évalués selon l'article R343-9 du code des assurances et instruments financiers à			
i. terme rattachés			
placements évalués selon l'article R343-10 du code des assurances et instruments financiers à			
ii. terme rattachés	13 512 108	13 512 108	14 659 251
placements évalués selon l'article R343-13 du code des assurances et instruments financiers à			
iii. terme rattachés			
placements évalués selon l'article R343-11 du code des assurances et instruments financiers à			
iv. terme rattachés			
v. autres instruments financiers à terme			
dont			
i. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques, autres que celles ci-dessous	13 512 108	13 512 108	14 659 251
ii. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
iii. valeurs déposées chez les cédantes			
(dont valeurs déposées chez les cédantes dont la mutuelle ou l'union s'est portée caution			
iv. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France			
v. autres affectations ou sans affectation			
II Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques) (*)	445 517	445 517	445 517
III Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-

3.3 Détail des placements

En €	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette 31/12/2025	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes	
Actions et parts d'autres OPCVM					
EUR.CAP.DUR.I4DEC - FR0010013987	350 722	350 722	835 694	484 972	138,3%
GF TR AC EUR GDD D - LU0987164919	345 715	345 715	444 979	99 263	28,7%
GROUP. ENTREPRISES - FR0010213355	830 790	830 790	843 853	13 062	1,6%
Sous-total	1 527 228	1 527 228	2 124 525	597 297	39,1%
Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe					
GROUPAMA ULT SH TER BD G - FR0012599637	2 537 978	2 537 978	2 601 758	63 779	2,5%
GR CREDIT EURO ISR - FR0010990085	6 011 882	6 011 882	6 285 419	273 537	4,5%
GROUP. CT EURO CT G SI 3DEC - FR0010890467	3 435 020	3 435 020	3 647 550	212 530	6,2%
Sous-total	11 984 880	11 984 880	12 534 726	549 846	4,6%
TOTAL	13 512 108	13 512 108	14 659 251	1 147 143	8,5%

Pour information - Disponibilités

Comptes bancaires de dépôts à vue	445 517
-----------------------------------	---------

3.4 Etat des créances et dettes à plus ou moins un an

En €	A - 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
CREANCES ET AUTRES ACTIFS				
Créances nées d'opérations directes (Actif ligne 6ab)	356 519	372 500	0	729 019
Cotisations à recevoir - Contrat obligatoire	275 856			275 856
Cotisations à recevoir - Contrat facultatif	80 663			80 663
BCAC Créances à recevoir		0		0
BCAC - Fonds de roulement permanent		372 500		372 500
Charges constatées d avance	0			0
Etat, org. sociaux, coll publiques (Actif ligne 6 cb)	0	0		0
Impôts sur les sociétés				0
Autres impôts				0
Débiteurs divers (Actif ligne 6cc)	0			0
coupons à recevoir				0
frais d'impayé				0
TOTAL	356 519	372 500		729 019
DETTES				
Dettes nées d'opérations directes (Passif ligne 7a)	352 173	0	0	352 173
BCAC - refacturation prestations	352 173			352 173
Etat, org. sociaux, coll publiques Passif ligne 7 ed)	296 340	0	0	296 340
Taxe de Solidarité Additionnelle	171 665			171 665
CSG encaissée pour le compte des employeurs	6 838			6 838
CRDS encaissée pour le compte des employeurs	424			424
1% maladie encaissée pour le compte des employeurs	806			806
CASA encaissée pour le compte des employeurs	253			253
CVAE +Taxe sur la CVAE + taxe sur les boni	1 009			1 009
Impôts sur les sociétés	115 344			
Autres dettes (Passif ligne 7ee)	260 588	0	30 888	291 476
Frais iGestion	8 090			8 090
Refacturation frais de fonctionnement GGVie	192 453			192 453
Facture Mutuaide	21 431			21 431
Facture DIVI (site internet)				0
Provision Docapost				0
Provision honoraires Avocats				0
Provision honoraires Commissaire aux comptes	24 000			24 000
Provision Normasys	13 315			13 315
Facture Sévéane			30 888	30 888
Frais CA	428			428
Provision ACPR	872			872
TOTAL	909 101	0	30 888	939 989

3.5 Etat des mouvements des fonds propres

En €	Fonds propres au 31/12/2024	Affectation du résultat AG du 26/06/2025	Autres Mvts	Résultat de l'exercice	Fonds propres au 31/12/2025
102 Fonds d'établissement constitué	228 600				228 600
<i>Sous-total</i>	228 600				228 600
105 Ecart de réévaluation					
106 Réserves					
1062 Réserves indisponibles					
1063 Réserves statutaires ou contractuelles					
1063000 Réserve statutaire	2 421 713	145 450			2 567 163
1063010 Réserve d'Entraide et de Solidarité du contrat facultatif	1 523 550				1 523 550
1064 Réserves réglementées	891 515				891 515
1065 Réserves du fonds de gestion					
1068 Autres réserves					
1068010 Réserve libre contrat obligatoire	3 846 854	-53 906			3 792 948
1068020 Réserve libre contrat facultatif	1 142 471	-148 850			993 621
1063000 Réserve libre					0
<i>Sous-total</i>	9 826 103	-57 306	0	0	9 768 797
11 Report à nouveau	24 252				24 252
12 Résultat de l'exercice.	-57 306	57 306		477 098	477 098
<i>Sous-total</i>	-33 054	57 306	0	477 098	501 350
Total	10 021 649	0	0	477 098	10 498 747

3.6 Provisions techniques

En €	2025	2024
Provisions pour prestations à payer au 31/12	287 500	295 550
Provisions pour participation aux excédents et ristournes	2 960 406	2 869 475
Provisions pour risque d'exigibilité		
Total	3 247 906	3 165 025

3.6.1 Provisions pour prestations à payer – Ecart de liquidation

En €	Exercice 2025			Exercice 2024
	BRUT	Cessions et Rétrocessions	NET	NET
1. Provisions pour prestations à payer au 01/01	295 550		295 550	289 875
2. Règlements sur exercices antérieurs au cours de l'exercice	255 432		255 432	272 970
3. Provisions pour prestations à payer au 31/12 sur exercices antérieurs	14 788		14 788	13 429
4. Ecart de liquidation (1) - (2) - (3)	25 330	0	25 330	3 476

Dans le cas où l'écart de liquidation est positif, il s'agit d'un boni.

Dans le cas opposé, il s'agit d'un mali.

3.6.2 Provisions pour participations aux excédents et ristournes

En €	2025	2024
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (ouverture)	2 869 475	2 778 188
Dotation recue des Entreprises		
Cotisations FS - Entreprises	112 965	118 029
Cotisations FS - Actifs	112 965	118 029
Cotisations FS - Maintiens de droit	50 705	34 712
Allègement FS - Retraités	-185 704	-179 484
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (clôture)	2 960 406	2 869 475

3.7 Charges à payer et produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR

En €	2025	2024
Créances (moins d'un an)		
Cotisations à recevoir - Contrat obligatoire	275 856	250 610
Cotisations à recevoir - Contrat facultatif	80 663	86 169
BCAC Créances à recevoir	0	0
Charges constatées d avance	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0
Total produits à recevoir rattachés à des créances	356 519	336 779

CHARGES A PAYER

En €	2025	2024
Dettes (ligne 7 ee)		
Frais iGestion	8 090	7 893
Refacturation frais de fonctionnement GAN	192 453	163 940
Facture Mutuaide	21 431	3 602
Provision Docapost	0	0
Provision honoraires Avocats	0	0
Provision honoraires Commissaire aux comptes	24 000	15 294
Provision Normasys	13 315	0
Facture Sévéane	30 888	30 888
Frais CA	428	
Provision ACPR	872	872
Total charges à payer rattachées à des dettes	291 476	222 490

3.8 Montants des engagements à l'égard des dirigeants

Néant.

4. Informations sur le compte de résultat

4.1 Produits et charges des placements

4.1.1 Détail des produits et charges des placements

En €	Revenus fi et frais fi concernant les plcts dans entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2025	Total 2024
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers				
Revenus des autres placements		240 377	240 377	261 062
CPs Groupama CT euro CT FR0010890467		163 617	163 617	114 596
CPS + DIVIDENDES CONV FCP 3DEC FR0010890400				
CPS GF Trac euro GDD D LU0987164919		8 682	8 682	
dividende GROUPAMA B G FCP3D		68 078	68 078	146 466
Autres revenus financiers (commission, honoraires)				
Total revenus des placements		240 377	240 377	261 062
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)				
Autres produits de placements (plus-values de cession)		395 485	395 485	10 763
GR CREDIT EURO ISR - FR0010990085				
GROUPAMA ULT SH TER BD G - FR0012599637		99 659	99 659	10 763
EUR.CAP.DUR.I4DEC - FR0010013987		165 204	165 204	
CPs Groupama CT euro CT FR0010890467		72 884	72 884	
Groupama entreprises IC FCP4DEC FR0010213355		46 101	46 101	
CPS GF Trac euro GDD D LU0987164919		11 637	11 637	
CPS + DIVIDENDES CONV FCP 3DEC FR0010890400				
GROUP. CREDIT EURO GC - FR0010990077				
Autres charges de placements (moins-values de cession)		21 271	21 271	
Groupama entreprises IC FCP4DEC FR0010213355				
CPs Groupama CT euro CT FR0010890467		21 271	21 271	
Total autres produits des placements		374 214	374 214	10 763
Total revenus et autres produits des placements		614 591	614 591	271 825

4.1.2 Produits nets des placements transférés au compte technique non-vie

provisions techniques	3 247 906
fonds propres + provisions techniques	13 746 654
%	23,63%
produits financiers nets	614 591
part à transférer au compte technique non vie	145 209

4.2 Compte de résultat technique par catégorie – Opérations non-vie

En €	Catégorie 21 (Dommages corporels - Opérations collectives)	Total Non-Vie
Cotisations acquises	4 128 519	4 128 519
Cotisations	4 128 519	4 128 519
Variation des cotisations non acquises	0	0
Charges des prestations	-3 720 600	-3 720 600
Prestations et frais payés	-3 728 650	-3 728 650
Charges des provisions pour prestations à payer	8 050	8 050
Charges des autres provisions techniques	0	0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	407 919	407 919
Frais d'acquisition	0	0
Autres charges de gestion nettes (cf tableau 4.6)	-349 474	-349 474
B - CHARGES D' ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	-349 474	-349 474
Produits des placements	145 209	145 209
Participation aux résultats	0	0
C - SOLDE FINANCIER	145 209	145 209
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON VIE (A+B+C)	203 654	203 654
Hors compte :		
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	0	0
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	0	0
Provisions pour prestations à payer (clôture) dont contribution Covid pour 138 766	287 500	287 500
Provisions pour prestations à payer (ouverture)	295 550	295 550
Autres provisions techniques (clôture)	2 960 406	2 960 406
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-Vie)	2 960 406	2 960 406
Provisions pour risque d'exigibilité	0	0
Autres provisions techniques (ouverture)	2 869 475	2 869 475
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-Vie)	2 869 475	2 869 475
Provisions pour risque d'exigibilité	0	0

détail prestations (résultat technique ligne 4a)	
prestations remboursées	3 598 294
participation au financement des médecins	33 756
frais de gestion iGestion	96 600
Total	3 728 650

4.3 Ventilation des cotisations brutes émises

Cotisations d'opérations directes émises en France : 4 129k€

Cotisations d'opérations émises dans la Communauté Européenne (hors France) : Néant

Cotisations d'opérations directes émises hors Communauté Européenne : Néant

4.4 Commissions sur opérations directes comptabilisées au cours de l'exercice

Néant

4.5 Action sociale

Néant

4.6 Autres produits et charges techniques, non techniques et exceptionnels

en €	2025	2024
Autres produits techniques (résultat technique ligne 3)	90 931	91 286
Subvention Non vie		
Contribution au fonds de solidarité	90 931	91 286
Frais d'administration (résultat technique ligne 7)	235 314	252 376
refacturation frais de fonctionnement Groupama Gan Vie	192 453	163 940
refacturation frais de fonctionnement Mutuaide	42 861	88 435
Perte sur créances irrécouvrables		
Autres charges techniques (résultat technique ligne 8)	114 160	83 674
Autres charges externes	73 119	44 520
Impôts et taxes et versements assimilés	1 706	594
Autres charges de gestion courante	39 335	36 212
Autres charges techniques	0	2 348
Amortissement des immobilisations immatérielles	0	0
Variation dotation pour dépréciation de créances	0	0

4.7 Ventilation des charges par nature

<i>En €</i>	2025	2024
Autres charges externes	73 119	44 520
Autres fournitures (logiciel comptable)	27 007	8 278
Assurance RC des administrateurs	1 431	1 431
Assurance Accident du Travail des administrateurs	0	0
Honoraires Commissaire aux comptes	25 528	38 214
Honoraires Huissier		
Honoraires Avocat	0	0
Honoraires Consultants	22 080	0
Services bancaires	-2 927	-3 403
Impôts et taxes et versements assimilés	1 706	594
CFE	448	441
taxes et contribution trésor public		
taxe sur les boni		
CVAE + taxe sur la CVAE	1 258	153
Autres charges de gestion courante	39 335	36 212
Frais de Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale	38 463	35 340
Cotisation ACPR	872	872
enregistrement LEI (insee)+ Teledec		
Autres charges techniques	0	2 348
refacturation frais de fonctionnement Gan Assurances	0	0
refacturation frais de fonctionnement Groupama Gan Vie	192 453	163 940
refacturation frais de fonctionnement intérimaire	0	0
refacturation frais de fonctionnement Mutuaide	42 861	88 435
frais de gestion IGestion (<i>imputé aux prestations lignes 4a</i>)	96 600	94 263
provision pour dépréciation des créances	0	0
Total charges par nature	446 074	430 312

4.8 Fiscalité

4.8.1 Dérogations fiscales

Néant

4.8.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

L'exercice 2025 dégage un résultat avant IS de 673 168€, contre -8 580€ en 2024.

Après réintégration des plus-values latentes nettes des déductions, à hauteur de 128 113€, le résultat fiscal s'affiche à 801 281€.

Le calcul de l'IS, appliqué à ce résultat fiscal, aboutit à un montant de 196 070€.

Ainsi, le résultat net après IS s'établit de 477 098€.

Résultat comptable avant IS		673 168
Réintégrations		653 839
plus values latentes sur placement 2025	562 908	
Dotation PPE non déductible	90 931	
Déductions		-525 726
plus values latentes sur placement 2024	-525 726	
plus value de cession non imposable		
Déficit reportable		
Résultat fiscal		801 281
IS taux réduit 15 % (42500 premiers euros)	6 375	
IS taux plein 25%	189 695	
IS dû		196 070
Résultat comptable après IS		477 098

5. Autres informations

5.1 Effectif

Néant

5.2 Avantages alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres

Néant

5.3 Prêts alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres

Néant

5.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

	2025
Honoraires afférents à la certification des comptes	24 000
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	-
Total	24 000